

BILAN
2023

PERSPECTIVES
2024



**TRAVAIL
D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL**



TIG

Édité en juin 2024

En partenariat avec :



*Le Tribunal Judiciaire de Strasbourg et le Parquet de Strasbourg
L'Agence Nationale du TIG et de l'insertion professionnelle
Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Bas-Rhin
La Protection Judiciaire de la Jeunesse du Bas-Rhin
La Préfecture du Bas-Rhin*

EDITO



Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole



Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg

Présenter le bilan 2023 des mesures de Travail d'Intérêt Général (TIG) et de Travail Non Rémunéré (TNR) de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg n'aurait de sens sans rendre hommage à Robert BADINTER, illustre Ministre de la Justice (1981-1986), décédé le 9 février dernier, et qui aura été l'artisan de la création et du développement des peines non privatives de libertés par l'instauration en 1983 des jours-amende et des travaux d'intérêt général (TIG) pour les délits mineurs.

Humaniste, inlassable défenseur des droits et père de l'abolition de la peine de mort en France, Robert BADINTER est donc aussi celui qui aura mis en place le travail d'intérêt général, voté à l'unanimité par le Parlement, en s'inspirant notamment du programme de service communautaire, expérimenté en Californie depuis 1966, et avec pour objectifs la réduction de la surpopulation carcérale mais aussi, et surtout, faciliter la réinsertion professionnelle des personnes détenues. Pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, cette philosophie continue de nous inspirer depuis l'accueil en 2001 de cette mesure alternative au sein de notre administration et qui se veut désormais un outil fondamental et incontournable en matière de prévention de la récidive et de la délinquance. L'année passée, ce sont ainsi encore 138 mesures TIG et de TNR qui nous ont été orientées, ce qui représente 126 personnes accueillies en interne pour un volume de 12 863 heures à réaliser.

En 2023 ont été célébrés les 40 ans de la mesure du Travail d'Intérêt Général en France et à Strasbourg notamment avec la présence de nombreux partenaires locaux, notamment des services de la Justice, afin de saluer la coordination et le travail réalisé en commun pour l'accueil de personnes sous main de justice sur notre territoire. 2023, c'est aussi une année encore riche en réalisations au sein de

notre administration, marquée par une 4^{ème} année de mise en œuvre de la prime au tutorat TIG/TNR ou encore du parcours post-TIG et de l'attestation de découverte professionnelle. On pourra aussi noter le renouvellement de la convention de partenariat associant nos services avec le Tribunal Judiciaire, le Parquet, l'Agence nationale du TIG (ATIGIP), la Direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ).

En notre qualité de Maire de Strasbourg et de Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, nous sommes particulièrement fières de l'engagement de notre administration, de nos services et de tous ces agents mobilisés, en leur qualité de tuteur, et qui, par ce volontarisme, donnent un sens tout particulier à leur travail. Par cette action, ils aident des personnes souvent sans emploi ou qualification, et leur permettent de mettre ou remettre un pied dans le monde du travail, de découvrir un métier, de créer des liens et de reprendre confiance en soi. Nous tenions à leur rendre un hommage tout particulier, car c'est grâce à cette action citoyenne, au temps et à l'écoute qu'ils donnent à ces personnes, que notre collectivité est désormais une référence au niveau national en matière d'accueil de mesures de travail d'intérêt général.

Nous souhaitons que l'année 2024 soit l'occasion de poursuivre le développement de l'accueil de mesures de TIG ou de TNR au sein de notre administration, en continuant notamment de travailler à diversifier les missions professionnalisantes pour les majeurs et expérimenter davantage de missions pédagogiques et citoyennes concernant les mineurs. Ce défi, nous en sommes certaines, sera à la hauteur de l'excellence et du savoir-faire dont notre collectivité dispose désormais sur ce dispositif.



Sommaire

1. LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE 2023

■ Les 40 ans de la mesure de Travail d'Intérêt Général : deux événements phares qui se sont déroulés à Paris et à Strasbourg

■ PAGES 9 À 12

2. NOS MISSIONS, NOS ACTIONS DE VALORISATION DES TUTEURS, NOTRE DISPOSITIF POST-TIG/TNR

■ Développement des places et missions TIG/TNR

■ 4^{ème} année d'exécution de la prime au tutorat TIG

■ Bilan du « parcours post-TIG » et de l'attestation de découverte professionnelle

■ Formation au tutorat TIG en partenariat avec l'Agence nationale du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP)

■ PAGES 13 À 18

3. LES CHIFFRES CLÉS

■ Les 7 dernières années (2017 / 2023)

■ Zoom sur l'année 2023

■ PAGES 19 À 28

4. LES ACTUALITÉS DE L'AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE - ATIGIP

■ PAGES 29 À 32

5. LES PERSPECTIVES 2024

■ PAGES 33 À 34

1

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS
DE 2023

› Les 40 ans de la mesure de Travail d'Intérêt Général : deux événements phares qui se sont déroulés à Paris et à Strasbourg

À la suite de la cérémonie nationale des 40 ans de la mesure du Travail d'Intérêt Général (TIG), présidée par le Garde des Sceaux le 1^{er} juin 2023 à Paris, à laquelle Nadia Zourgui, adjointe à la maire de Strasbourg en charge de la tranquillité publique a participé, 120 événements autour de cet anniversaire se sont déclinés localement en France.

Ainsi le 30 juin à l'Hôtel de Ville de Strasbourg, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont reçu les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du TIG dans le Bas-Rhin et plus particulièrement, du ressort du Tribunal Judiciaire de Strasbourg. Cet événement a été l'occasion pour l'Agence nationale du Travail d'Intérêt Général de revenir sur l'histoire du TIG, ses évolutions depuis 1983, son expression locale et de saluer l'investissement particulier d'organismes d'accueil en TIG.

L'occasion de rappeler également que le réseau territorial des partenaires du TIG et du Travail non rémunéré (TNR) s'étoffe sur le territoire, grâce à l'investissement d'associations, d'établissements publics et aussi de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, au travers de leur dispositif de guichet unique qui inspire aujourd'hui d'autres collectivités territoriales.

Fort d'une vingtaine d'années d'existence, le dispositif d'accueil de personnes sous main de justice en TIG au sein des deux collectivités, se développe continuellement et constitue un axe majeur de la stratégie territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, relevant du Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR).



Vendredi 30 Juin 2023
Strasbourg



Nadia Zourgui, adjointe à la maire de Strasbourg en charge de la tranquillité publique, a réceptionné le prix décerné pour l'investissement de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Cinq de nos tuteurs ont par ailleurs été distingués nominativement pour leur bons et loyaux services depuis la création des premières missions TIG dans nos services, en 2001 :

- ▶ **M. Michel MATUSZAK**, ancien Responsable Technique de Site Ecole Wurtz (quartier Cronembourg) : retraité depuis juillet 2022 et tuteur depuis le lancement du dispositif en 2001 ;
- ▶ **M. Michel HEUBERGER**, Responsable Technique de Site à l'école Reuss (quartier Neuhof) : tuteur depuis le lancement du dispositif en 2001 ;
- ▶ **M. Marc EBERSOLD**, Responsable Technique de Site à l'école Robert Schuman (quartier Esplanade) : tuteur depuis le lancement du dispositif en 2001 ;
- ▶ **M. Philippe LOEB**, Responsable Technique de Site à l'école Saint-Thomas (Centre-Ville), tuteur depuis le lancement du dispositif en 2001 ;
- ▶ **M. William KAVAY**, Responsable Technique de Site à l'école des Romains / Camille Clauss (quartier Koenigshoffen), tuteur depuis 2015.

Qualifié «d'exemple qui marche», notre dispositif est aujourd'hui pleinement intégré à notre droit commun, en constant développement (Parcours post TIG, TIG citoyens...) et source d'inspiration pour d'autres collectivités en France.

2

NOS MISSIONS,
NOS ACTIONS DE
VALORISATION DES TUTEURS,
NOTRE DISPOSITIF
POST-TIG/TNR

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg déclinent un dispositif d'accueil de personnes sous main de justice, condamnées à réaliser une mesure de Travail d'Intérêt Général (TIG) et Travail Non Rémunéré (TNR) autour d'une procédure formalisée :

- ▶ un guichet unique assuré par le service Prévention urbaine (0.5 ETP dédié) ;
- ▶ une mise en relation individualisée avec un tuteur volontaire ;
- ▶ des missions diversifiées et adaptées au cadre de ces deux mesures pénales et au besoin du service accueillant ;
- ▶ un accompagnement et une valorisation des tuteurs engagés, par la formation et le versement depuis 2020, d'une prime au tutorat intégrée au RIFSEEP des agents.



Travail d'Intérêt Général (TIG) :
sanction alternative à la prison,
sans rémunération

**Travail Non
Rémunéré (TNR) :**
mesure alternative aux poursuites
prononcée par le Procureur de la
République, sans rémunération

› Développement des places et missions TIG/TNR

En 2023, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont proposé **71** places d'accueil, ouvertes progressivement, soit **10** missions proposées sur **40** sites, grâce à l'engagement de **38** tuteurs tout au long de l'année, comme suit :

- ▶ **61** places au service Patrimoine de la Direction de l'Éducation : Mission « Aide aux responsables techniques de site », « Aide aux équipes de nettoyage » et depuis 2023 « Aide aux équipes de restauration », **+ 16** places ;
- ▶ **3** places en cimetières : Mission « Aide aux agents des cimetières » ;
- ▶ **1** place en espaces verts urbains : Mission « Aide aux jardiniers » ;
- ▶ **2** places au Parc de véhicules et Ateliers : Mission « Aide aux conducteurs manutentionnaires » et « Aide à l'agent d'entretien polyvalent de site » ;
- ▶ **2** places au service Eau et Assainissement : Mission « Aide terrassier monteur » et « Aide magasinier », **+ 2** places
- ▶ **2** places à la Mission participation et engagement de la jeunesse : Mission « Aide à l'organisation d'événements citoyens », **+ 2** places.

Soit **20 places supplémentaires** depuis la fin de l'exercice 2022, réparties de la manière suivante : 2 nouveaux services associés, 4 nouvelles missions et 4 nouveaux tuteurs.

› 4^{ème} année d'exécution de la prime au tutorat TIG

La délibération du 27 septembre 2019 modifiée par les délibérations du 25 octobre 2019 et du 18 décembre 2020 actant des modalités de versement du RIFSEEP, prévoient l'attribution d'une indemnité ponctuelle de fonction aux agents assurant un tutorat de proximité aux personnes en TIG/TNR.

Ce sont ainsi **31** tuteurs volontaires qui ont perçu au mois de mars 2024, la prime TIG à hauteur de **46.86€** brut par mois couvert par l'accueil de TIG, sur l'année civile écoulée.

La prime versée aux agents impliqués, représente un montant total de **5 342€** pour **8 923 h** réalisées et **116** mesures exécutées.

› Bilan du « parcours post-TIG » et de l'attestation de découverte professionnelle

Depuis novembre 2022 a démarré l'expérimentation d'un « parcours post TIG » grâce à l'appui du service Emploi et développement des compétences de nos collectivités et en lien vers les services de justice.

- ▶ Une attestation de découverte professionnelle est remise par le tuteur aux tigestes en fin de mesure. Il s'agit d'un support de dialogue et de bilan du TIG en fin de mesure mais est aussi un outil facilitant la suite du parcours du tigeste, par la valorisation de savoirs-être et de savoirs-faire. Pour les mineurs, ce document peut être le premier délivré par une institution.
- ▶ Parallèlement, il est désormais possible d'ouvrir aux éléments recommandés par les tuteurs, une suite professionnelle au sein de nos collectivités sur des dispositifs d'insertion dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le motif de la condamnation et la mission proposée : volontariat en service civique, stages, apprentissages, contrats d'insertion sur des métiers en tension. Un temps d'échange est proposé sur orientation du tuteur, pour comprendre le projet professionnel, identifier les appétences et orienter au mieux à l'interne.

Nos résultats pour 2023 :

- ▶ 12 attestations de découverte professionnelle transmises au SPIP et à la PJJ ;
- ▶ Signature d'un CDD de 6 mois au service funéraire, suivie d'une embauche ;
- ▶ 1 embauche au service patrimoine de la Direction de l'Education ;
- ▶ 5 personnes suivies en parcours post-tig ;
- ▶ 2 stages PJJ au service Parcs Véhicules et Ateliers et au service Eau et Assainissement.

› Formation au tutorat TIG en partenariat avec l'Agence nationale du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP)

En 2023, ce sont 25 tuteurs qui ont pu bénéficier d'une formation le 1er février au Centre Culturel Saint Thomas à Strasbourg : Madame Nadia ZOURGUI, Adjointe au Maire en charge de la tranquillité publique, était présente à l'ouverture pour remercier et féliciter les agents pour leur engagement, souligner les fructueuses relations de partenariat avec les services de justice et rappeler qu'au travers de ce dispositif, nos collectivités incarnent pleinement leur rôle d'acteurs du lien social de proximité sur le territoire.

Un module a été proposé par Madame Mélissa MARONO, Référente territoriale du TIG de l'Agence nationale du TIG et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) du Ministère de la Justice, accompagnée d'une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, et un second a été animé par Monsieur Laurent LAFORÊT, formateur à Excellens Formation, autour du partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les anciens et nouveaux tuteurs.

Pour répondre à l'intérêt que les tuteurs TIG ont placé dans une meilleure compréhension de l'organisation des services de justice partenaires, une visite du Tribunal Judiciaire pourrait leur être proposée à l'avenir, avec participation à une audience publique.





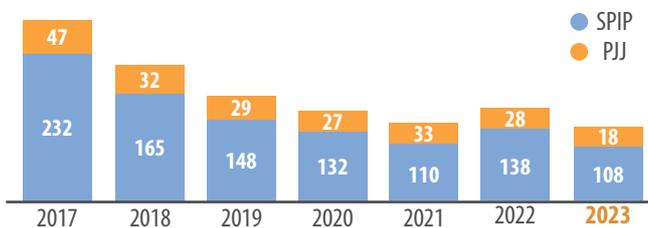
3

LES CHIFFRES CLÉS

> Les 7 dernières années (2017 / 2023)

- > **1247** mesures instruites depuis 2017 représentant **116 766 h** de TIG à réaliser
- > **1 033** personnes majeures orientées par le SPIP
- > **214** mineurs orientés par la PJJ

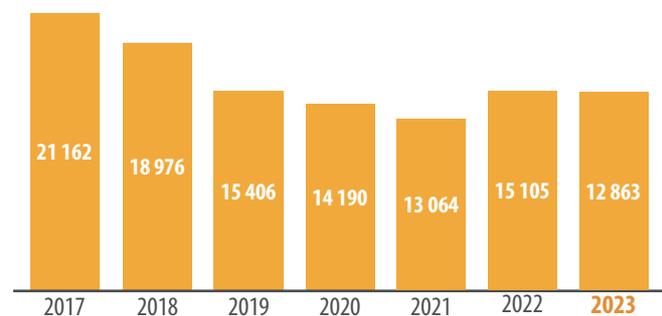
Répartition des orientations SPIP – PJJ : nombre de mesures par année



> Baisse des mesures orientées vers Ville / EMS : – 153 mesures entre 2017 et 2023.

Explications possibles : développement de nouvelles structures d'accueil de TIG sur le territoire, baisse du prononcé de la mesure par les magistrats...

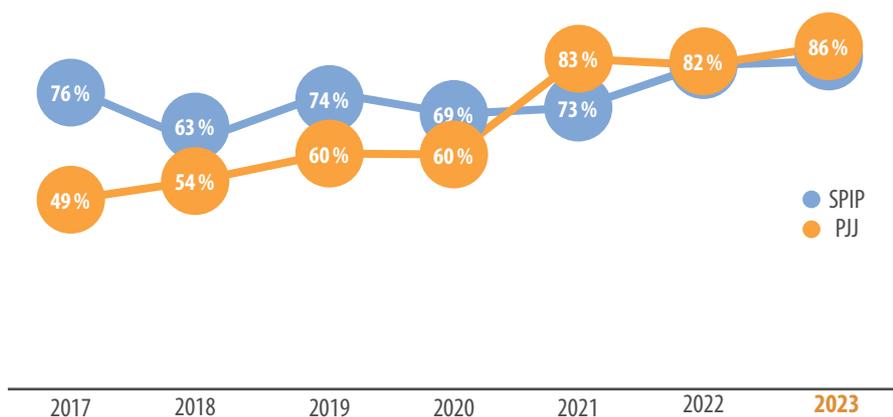
Nombre d'heures de TIG sollicitées par an



> Le nombre d'heures à réaliser (cumul des mesures par année) reste relativement stable sur les dernières années : les mesures sont moins nombreuses mais plus longues.

En 2023, les chiffres se stabilisent sur les 4 dernières années
> **148** mesures orientées en moyenne par an, depuis 2020
> **9 640 h** sollicitées en moyenne par an, depuis 2020

Taux d'exécution des mesures en %



* Le taux d'exécution des mesures orientées par le SPIP évolue favorablement et progressivement depuis 2020, et celui des mesures orientées par la PJJ s'est nettement amélioré depuis 2017 (+37 pts de pourcentage), fruit d'un travail engagé entre la PJJ et la Collectivité pour améliorer la préparation des mineurs à l'exécution de la peine TIG et à l'accueil réservé sur site.

Le Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) le 30 septembre 2021 a nettement accéléré la dynamique d'amélioration du taux d'exécution, dans l'objectif de ne pas avoir un nombre trop important de mesures en attente d'exécution au moment du passage au CJPM.

> Zoom sur l'année 2023

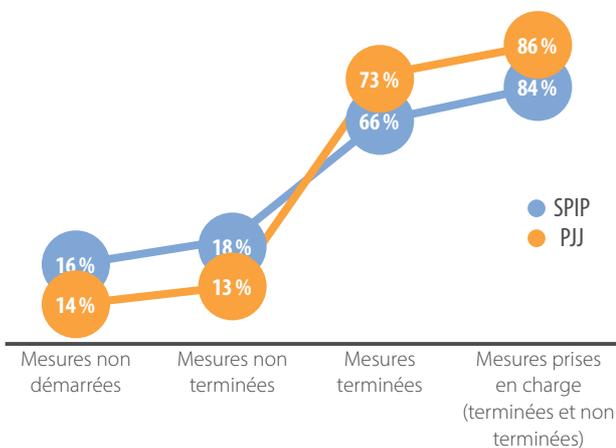
Les données génériques

Les chiffres 2023 sont moindres en quantité, mais avec un meilleur taux d'exécution.

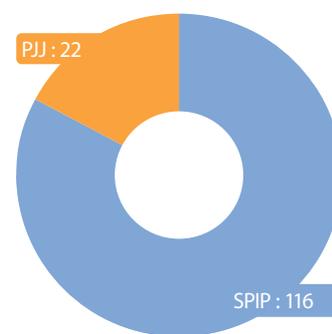
138 mesures TIG/TNR orientées, pour **126** personnes, soit **12 863 h** à réaliser

- > **5** mesures TNR orientées
- > **12** mesures TIG/TNR orientées en moyenne par mois, sur l'année
- > **84%** des personnes sont orientées par le SPIP et **16%** par la PJJ

Taux d'exécution des mesures en %



Nombre de mesures sollicitées



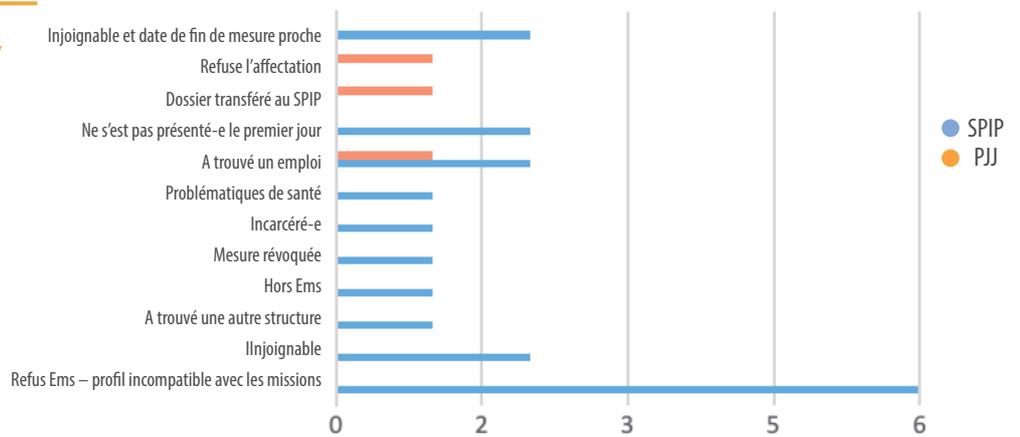
84% des mesures orientées, ont été exécutées
(en hausse par rapport à 2022 : + 3%)

79% des mesures démarrées, ont été exécutées en totalité
(identique à 2022)

* Ces données soulignent la qualité de l'accueil et de suivi des mesures dans la durée, qui est proposée au sein de la Collectivité grâce au guichet unique, au rôle central du référent et à la plus-value de l'entretien préalable réalisé par le tuteur avec la personne en TIG.

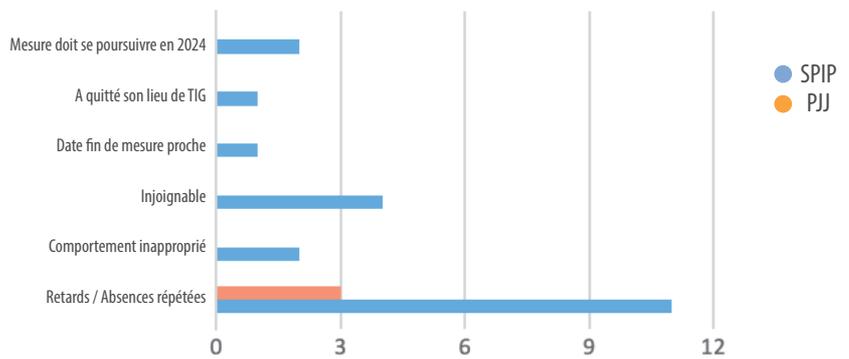
Motifs des mesures non démarrées

**22 mesures non démarrées,
soit 16 % des mesures**



Motifs des mesures non terminées (arrêt de la mesure anticipé)

**24 mesures non terminées,
soit 17 % des mesures**



12 863h sollicitées, **8 923 h** réalisées, soit 69 % de réalisation

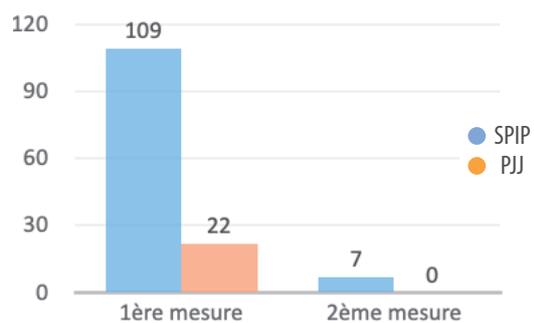
| | Mesures SPIP | Mesures PJJ |
|----------------------------------|-----------------|----------------|
| Nombre total d'heures à réaliser | 11 160 h | 1 703 h |
| Nombre total d'heures réalisées | 7 617 h | 1 306 h |

93 h sollicitées en moyenne par mesure

76 h réalisées en moyenne, par mesure démarrée

| | Mesures SPIP | Mesures PJJ |
|--|--------------|--------------|
| Nbr d'heures min. sollicitées | 20 h | 35 h |
| Nbr d'heures max. sollicitées | 300 h | 140 h |
| Nombre d'heures sollicitées en moyenne | 87 h | 77 h |
| Nombre d'heures effectuées en moyenne | 79 h | 64 h |

95 % des mesures orientées au sein de l'EMS sont des premières mesures TIG (hors éventuelles affectations préalables dans d'autres structures)



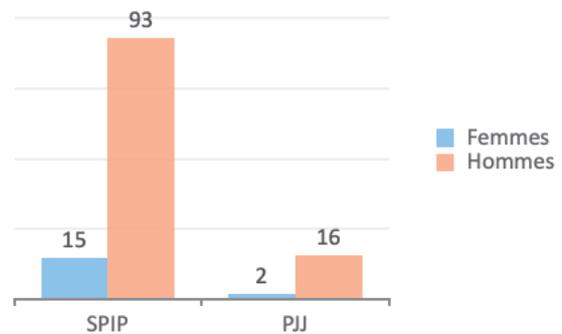
Focus sur les profils

Nombre d'orientations par genre

126 personnes orientées, 104 accueillies (c'est-à-dire ayant achevé ou débuté leur mesure), dont **89 majeures et 15 mineures**

17 femmes orientées pour 109 hommes, soit 13 % (8 % en 2022)

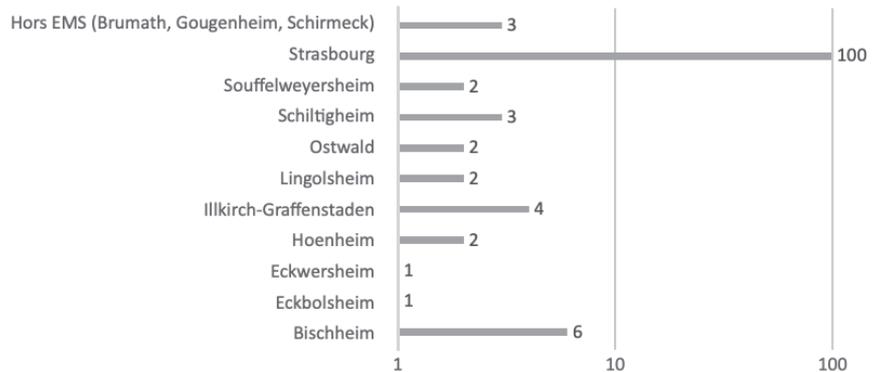
- > Taux d'exécution chez les femmes : **83 %**
- > Taux d'exécution chez les hommes : **84 %**



Répartition par commune de résidence

79 % des personnes orientées, habitent à Strasbourg

14 personnes étaient hébergées par une structure sociale ou associative ou étaient sans domicile fixe, soit 11 %.



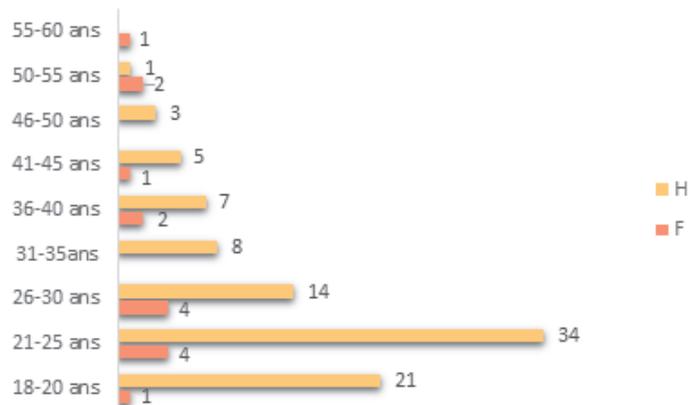
Tranches d'âge des personnes orientées par SPIP et PJJ

22 ans est l'âge moyen des personnes orientées

SPIP > 21/25 ans est la tranche d'âge la plus représentée

PJJ > 18 ans en moyenne

Tranches d'âges des personnes orientées par le SPIP



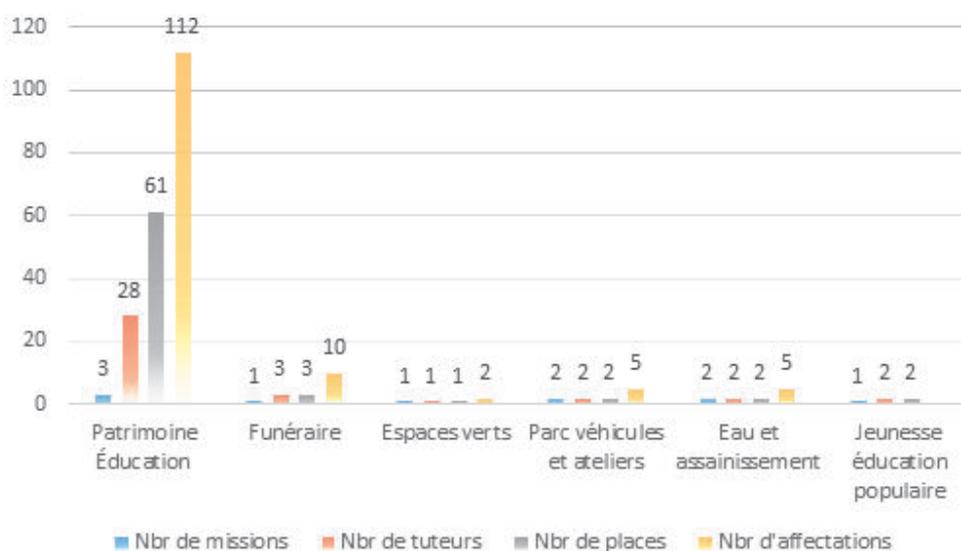
Âge des personnes orientées PJJ



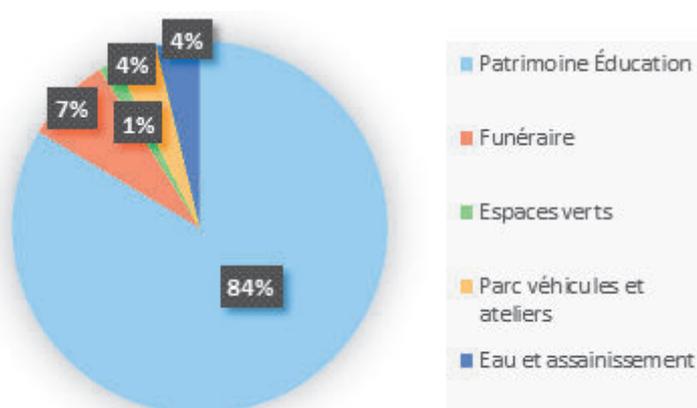
Focus sur les accueils au sein de la Collectivité en 2023

Répartition des tuteurs, missions, places ouvertes et affectations par services

- > **6** services d'accueil, **8** missions, **71** places ouvertes
- > **38** tuteurs, dont **4** nouveaux
- > **138** mesures



Répartition des affectations par services en 2023



› Focus sur l’instruction

- ▶ Temps moyen entre la demande du prescripteur et l’affectation vers une mission : 2 jours (le tuteur organise ensuite avec la personne les conditions de démarrage de la mesure TIG / TNR)
- ▶ Nombre d’affectations proposées en moyenne, avant le démarrage de la mesure : dans 90 % des cas, la première affectation proposée a convenu à toutes les parties (au maximum le nombre de propositions peut aller jusqu’à 4).

A large, stylized white outline of the number 4 is centered on the orange background. The number has a small cross-like shape at its base.

LES ACTUALITÉS DE L'AGENCE
DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- ATIGIP



Mme Mélanie LEDUC,
cheffe du service du TIG
ATIGIP - Ministère de la Justice – Paris

« Après avoir exercé de très nombreuses fonctions au cours de mon premier poste de juge placée auprès du premier président de la Cour d'appel de Reims, je me suis ensuite spécialisée dans les fonctions de juge de l'application des peines au sein de plusieurs juridictions d'Ile de France.

Cette orientation résulte d'un attrait pour la diversité des modalités d'interventions judiciaires du juge de l'application des peines tant en milieu carcéral qu'en milieu dit « ouvert » pour les personnes libres soumises à des obligations et interdictions judiciaires. Mais elle réside surtout dans

la découverte d'un travail partenarial indispensable et quotidien, d'abord avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation, mais également avec les acteurs publics et associatifs qui concourent à l'exécution des peines sur leur territoire. Riche et complémentaire à l'action des juridictions de l'application des peines, ce travail partenarial est un véritable facteur de succès des politiques pénales de prévention de la délinquance et de la récidive.

Fort de cette expérience, j'ai donc souhaité rejoindre l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) pour agir concrètement au développement de la peine de TIG dont le fonctionnement même repose sur ce lien partenarial avec les structures d'accueil de TIG et donc avec la société civile.

Service à compétence nationale rattaché au garde des Sceaux, l'ATIGIP poursuit plusieurs objectifs notamment pour assurer l'adéquation de l'offre de places de TIG aux besoins de chaque territoire, pour mobiliser les acteurs judiciaires et pénitentiaires sur le développement du prononcé de la peine de TIG et pour permettre la mise en place, dans chaque territoire, de parcours d'insertion/inclusion durant l'exécution du TIG. Pour ce faire, en 2024, l'ATIGIP fera évoluer la

plateforme TIG360° pour permettre à tous les acteurs, mais surtout aux structures d'accueil, de suivre l'exécution des mesures de TIG de manière fluide et dématérialisée. Avec l'appui du réseau des référents territoriaux du TIG de chaque territoire, l'accent sera également porté sur l'animation du réseau de partenaires du TIG afin de faire connaître et valoriser l'engagement citoyen des responsables de structures et des tuteurs de TIG.

Le présent rapport d'activité de l'Eurométropole de Strasbourg est, chaque année, l'occasion d'un partage de réflexion sur l'investissement consacré en faveur de l'insertion et de la prévention de la récidive et les axes d'amélioration.

En effet, fortement impliquée depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre du TIG, l'Eurométropole de Strasbourg a une fois de plus répondu présente au cours de l'année 2023, notamment en apportant son soutien à l'ATIGIP au mois de juin à l'occasion de l'événement national et des événements locaux dédiés aux 40 ans de la peine de TIG. Cette collaboration fructueuse avec l'Eurométropole, fondée sur une vision commune du sens de la peine de TIG, est un atout dans le développement des missions de l'Agence »

Mme Mélissa MARONO,
référente territoriale du TIG, Bas-Rhin

> Bilan chiffré synthétique 2023 pour le Bas-Rhin

- ▶ 10 nouvelles structures
- ▶ 7 postes majeurs et 3 postes mineurs supplémentaires créés auprès de partenaires existants
- ▶ 6 renouvellements d'habilitation
- ▶ 3 formations tuteurs / référents TIG

> TIG 360° : une plateforme numérique au service de tous les acteurs du TIG

TIG 360°

« L'application TIG 360° portée par la DAP (Direction de l'Administration Pénitentiaire), la DPJJ (Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et la DSJ (Direction des Services Judiciaires), s'adresse à tous les acteurs du Travail d'Intérêt Général (SPIP, PJJ, Magistrats, Avocats, Organismes partenaires, Référents territoriaux du TIG).

Elle vise à favoriser le développement de cette peine et du Travail Non Rémunéré (TNR) à travers trois principaux leviers :

- ▶ Dématérialiser la procédure d'habilitation

des structures d'accueil en TIG et d'inscription des postes TIG/TNR

- ▶ Simplifier la recherche des structures d'accueil en TIG en fonction du profil de la personne condamnée à l'aide d'une cartographie et d'un référentiel actualisé de l'offre de postes TIG/TNR.
- ▶ Faciliter la gestion opérationnelle des mesures de TIG et de TNR par les CPIP en lien avec les organismes partenaires.

Dans quelques semaines, les nouvelles fonctionnalités de TIG 360° permettront en effet aux CPIP de rechercher des postes de TIG et/ou TNR disponibles, de les réserver, et de suivre l'exécution des mesures, en lien avec les structures partenaires. Ces dernières bénéficieront quant à elle d'un accès privilégié à la plateforme avec un tableau de bord leur permettant de consulter les informations liées à l'orientation des personnes condamnées à un TIG ou un TNR, de valider une réservation de leur(s) poste(s), mais aussi de partager des informations quant au déroulement de la mesure de TIG ou de TNR (déclaration des heures et des évènements (absence, incident, etc).

Afin de découvrir l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme TIG 360°, les partenaires volontaires bénéficieront d'un cycle de présentation de TIG 360°

dédié, autour d'une série de webinaires et recevront des ressources documentaires et vidéos permettant de parcourir facilement l'appliquatif.

Un onglet « Mon portail formation » permettra également aux partenaires d'accéder à plusieurs modules de formation et d'accompagnement des responsables et tuteurs TIG à distance.

Enfin, cette dernière version de TIG 360° permettra aussi aux partenaires d'accéder à un outil 'statistiques' avancé »



5

LES PERSPECTIVES 2024

► **Travail de lien et de mobilisation des services de la Collectivité**

Le lien avec les services de nos deux collectivités est continu, tant avec les accueils déjà en place qu'avec la recherche de nouvelles missions :

- pour maintenir les accueils et accompagner les nouveaux tuteurs

Il est important de maintenir le lien avec les services et les tuteurs déjà habilités à accueillir des personnes en TIG/TNR. A la suite de la vacance du poste de coordinateur du dispositif pour la Ville et l'Eurométropole quelques mois en 2023, l'année 2024 permettra la reprise de contact avec l'ensemble des services. Refaire le point sur le dispositif, sur le souhait des tuteurs de continuer leur accompagnement, sur le process du dispositif, les objectifs que nous nous formulons, sont autant de sujets dont il est nécessaire de parler périodiquement.

- pour diversifier les missions professionnalisantes

En parallèle du maintien des accueils existants, il semble opportun de rechercher au sein de la Collectivité de nouveaux accueils possibles. En effet l'objectif n'est pas tant d'augmenter le nombre de services d'accueil que de tenter de diversifier les missions en recherchant de nouveaux tuteurs volontaires.

► **Formation au tutorat TIG en partenariat avec l'ATIGIP**

L'objectif fixé dans le cadre de l'accueil des personnes condamnées à des heures de TIG est de former chaque tuteur à ces missions spécifiques. Au-delà d'une formation interne à la Collectivité portant sur différents types de tutorats et permettant donc l'échange entre tuteurs de différentes missions d'accompagnement, le partenariat noué avec l'ATIGIP permet de faire bénéficier les tuteurs d'une formation spécifique. Cette formation, tournée vers le monde judiciaire, le parcours d'une personne condamnée à des heures de TIG, les rôles des juges et Procureur dans les prononcés des peines, est aujourd'hui plébiscitée par les tuteurs qui y trouvent un intérêt majeur.

En parallèle, et pour illustrer le partenariat sérieux et ancien avec les deux collectivités, l'ATIGIP au niveau territorial sollicite régulièrement les témoignages de tuteurs Ville et EMS lors de formations au tutorat au sein d'autres structures.

► **Signature de la nouvelle convention de partenariat associant Tribunal Judiciaire, Parquet, Agence nationale du TIG, DSPIP, DPJJ**

Afin de valoriser les engagements de chacun, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent à l'ensemble des partenaires du dispositif de s'associer au sein d'une convention unique. Ce document devant remplacer les conventions unilatérales précédentes au profit d'un partenariat multiple au regard des nouvelles évolutions règlementaires : justice des mineurs et prévention de la délinquance notamment.

Nos bilans

Toujours disponibles en ligne



Disponibles via le lien www.strasbourg.eu/travail-d-interet-general-tig



Pages internet dédiées

www.strasbourg.eu/travail-d-interet-general-tig

www.tig-insertion-pro.fr

www.justice.gouv.fr

TIG Strasbourg et Eurométropole

Contact-TIG@strasbourg.eu

Vidéo de présentation du TIG

<https://youtu.be/bBzhhaLNx4s>

Contact équipe nationale

Information-tig@justice.gouv.fr

Référent-e territoriale agence nationale du TIG

Referent.tig.67@justice.fr



Imprimé sur du papier recyclé